



Est-il vrai qu'en entreprise les cendriers doivent être vidés par des fumeurs pour limiter le tabagisme passif ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 18 février 2010

Est-il vrai qu'en entreprise les cendriers doivent être vidés par des fumeurs pour limiter le tabagisme passif ?

Réponse :

Aucun texte législatif ou réglementaire ne prévoit de faire vider les cendriers par des fumeurs pour éviter le tabagisme passif.

Le seul lieu de l'entreprise dans lequel on est susceptible de trouver un cendrier est la salle éventuellement affectée à la consommation de tabac et répondant aux obligations contenues dans les [articles R.3511-3 et suivants du Code de la santé publique](#), et notamment le fait qu'aucune tâche d'entretien ou de maintenance ne puisse être exécutée sans que l'air ait été renouvelé, en l'absence de tout occupant, pendant au moins une heure.